

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 5 janvier 2018

Baignade fortement déconseillée à La Réunion suite au passage de la tempête Ava

Suite au passage de la tempête Ava au plus près de La Réunion, l'ARS Océan Indien rappelle que la baignade est fortement déconseillée dans les 72 heures suivant les fortes pluies occasionnées une tempête ou un cyclone. Des prélèvements seront réalisés en début de semaine prochaine afin de s'assurer d'un retour à la normale.

— Qualité des eaux de baignade dégradée

Le passage de la tempête Ava au plus près de La Réunion s'est traduit par de fortes précipitations qui ont entraîné localement des écoulements importants de matières polluantes vers les plages, par les ravines et les réseaux d'évacuation d'eau pluviale.

De ce fait, sur certaines plages, l'eau peut être chargée de matières en suspension qui la rendent impropre à la baignade.

— Recommandations à la population

L'ARS Océan Indien rappelle qu'il est recommandé d'éviter de se baigner dans les 72 heures qui suivent le pic des fortes pluies occasionnées par le passage d'une tempête ou d'un cyclone tropical au plus près de La Réunion, tout particulièrement dans les zones de baignades situées à proximité des embouchures de ravine, et bien entendu dans les bassins de ravine ou de rivière .

Dans tous les cas, il convient, avant de se baigner, de s'assurer que l'activité de baignade est de nouveau possible en prenant connaissance de la couleur de la flamme hissée au niveau des postes MNS ou des informations affichées sur les sites autorisés.

Des prélèvements seront effectués dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux de baignades exercé par l'ARS Océan Indien ce mardi 9 janvier 2018. Les premiers résultats seront connus sous 48 heures à compter de ces prélèvements, soit le jeudi 11 janvier 2018.

Il est rappelé que l'autorisation ou l'interdiction de se baigner est prononcée par les maires des communes, personnes responsables des eaux de baignade.